

VILLE DE NOUMEA

POLE VIE LOCALE

N° 2022/91

DIRECTION DE LA CULTURE, DU
PATRIMOINE ET DU
RAYONNEMENT

CC/SD/Interne : 4467

(4) D. 2022/758 (N)
D. 2022/759 (N)
D. 2022/760 (N)
D. 2022/761 (P)

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Attribution de subventions à divers groupements et associations
à caractère culturel au titre de l'année 2022

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 4 projets de délibération
- 4 projets de convention

Chaque année, un volet de subventions est alloué aux associations qui participent activement à la vie de la cité et dont les missions visent à favoriser la découverte artistique et culturelle pour tous. Pour l'année 2022, celui-ci s'élève à 113 750 000 francs CFP pour le fonctionnement.

La liste des demandes de subvention est détaillée dans le tableau ci-annexé.

Il est ainsi proposé en particulier de verser une subvention de fonctionnement aux quatre associations suivantes :

- à l'association «Ecole de Cirque de Nouvelle-Calédonie», pour un montant de 13 150 00 000 francs CFP affecté aux objectifs suivants :
 - Proposer des ateliers tout public dans le cadre de l'opération *Un été à Nouméa* ;
 - Développer le cirque de quartier à destination du public jeune du quartier de Rivière-Salée ;
 - Favoriser la découverte du cirque en proposant des ateliers à l'année et des stages durant les vacances scolaires à un public très large en terme d'âge, de niveau social et d'origine culturelle.
- à l'association «Le Mouv'», pour un montant de 11 600 000 francs CFP affecté aux objectifs suivants :
 - Produire, coproduire et diffuser des spectacles, principalement des concerts dans le cadre d'une programmation où les musiques novatrices feront l'objet d'une promotion particulière, en extérieur à la structure et en interne ;
 - Développer des actions de proximité dans la structure et hors les murs à destination du jeune public (12-26 ans) hors temps scolaire ;
 - Assurer la prise en charge du salaire du directeur, agent détaché de la ville de Nouméa.
- à l'association «Jeunes et toiles», pour un montant de 7 100 000 francs CFP afin de concevoir, coordonner et animer le *Festival la 1^{ère} séance* au Rex-Nouméa, prévu du 15 au 23 octobre 2022.

- à l'association pour le développement des arts et du mécénat industriel et commercial (ADAMIC) pour un montant de 2 000 000 francs CFP, afin de reconduire en 2022 le dispositif chèque-culture qui a vocation à permettre à un public ciblé de jeunes âgés de 12 à 26 ans, notamment les collégiens, lycéens et étudiants boursiers ainsi que les jeunes en situation de précarité économique, psychologique, sociale ou de handicap, d'accéder gratuitement à des spectacles.

Cette dernière action est inscrite au titre de la convention de financement F20-CA «Plan d'actions pour la jeunesse» selon la répartition suivante :

CONVENTION DE FINANCEMENT F20-CA	
Part Etat (34%)	680 000 F
Part province Sud (15%)	300 000 F
Part Ville de Nouméa (51%)	1 020 000 F
TOTAL CA	2 000 000 F

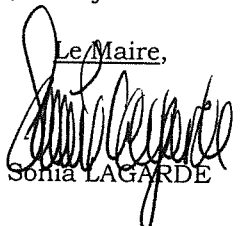
Par ailleurs, des subventions de fonctionnement bénéficieront à quatre autres associations, pour un montant total de 5 990 000 francs CFP.

En définitive, il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement à huit groupements et associations pour un montant total de 37 840 000 francs CFP. A cet effet, il est également proposé d'habiliter le maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes.

Tel est l'objet des quatre projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 13 juillet 2022



Le Maire,

 Sonia LAGARDE

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2022 : 113 750 000 F /CFP
 Budget déjà attribué pour 2022 : 19 590 000 F /CFP
 Budget Villes jumelles attribué pour 2022 : 0 F /CFP
 Reliquat budget 2022 : 94 160 000 F /CFP
 Proposition d'attribution : 37 840 000F /CFP
 Disponible après proposition : 56 320 000 F /CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
ASSOCIATION ECOLE DE CIRQUE DE NOUVELLE-CALEDONIE	1990	Proposer des ateliers tout public dans le cadre de l'opération <i>Un été à Nouméa</i>	1 045 650 F	1 065 022 F	/	13 400 000 F	Favorable	13 150 000 F
		Développer le cirque de quartier à destination du public jeune du quartier de Rivière-Salée notamment	902 411 F	920 510 F	/			
		Favoriser la découverte du cirque en proposant des ateliers à l'année et des stages durant les vacances scolaires à un public très large en terme d'âge, de niveau social et d'origine culturelle	11 201 949 F	23 162 311 F	Etat : 1 000 000 F Province Sud : 2 181 711 F			
ASSOCIATION LE MOUV	1998	Produire, coproduire et diffuser des spectacles, principalement des concerts dans le cadre d'une programmation où les musiques novatrices feront l'objet d'une promotion particulière, en extérieur à la structure et en interne	3 100 000 F	8 300 000 F	Province Sud : 400 000 F Province des îles : 1 500 000 F	11 800 000 F	Favorable	11 600 000 F
		Développer des actions de proximité dans la structure et hors les murs à destination du jeune public (12-26 ans) hors temps scolaire	1 800 000 F	5 900 000 F	Etat : 1 300 000 F Nouvelle-Calédonie : 1 000 000 F Province Sud : 1 600 000 F			
		Assurer la prise en charge du salaire du directeur, agent détaché de la ville de Nouméa	6 700 000 F	8 840 790 F	Etat : 1 070 790 F Nouvelle-Calédonie : 1 070 000 F			

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
JEUNES ET TOILES	2008	Organisation de la 14ème édition du festival pour jeune public <i>La 1ère Séance</i> prévu du 15 au 23 octobre 2022	7 500 000 F	8 300 000 F	Etat : 300 000 F	7 275 000 F	Favorable	7 100 000 F
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ADAMIC)	2004	Reconstruction en 2022 du dispositif cheque culture	2 000 000 F	4 650 000 F	Nouvelle-Calédonie : 2 000 000 F Province Sud : 500 000 F Intercommunalité(s) : 250 000 F	2 000 000 F	Favorable	2 000 000 F
EXPRESSIONS CULTURELLES	2015	Organisation de la 2ème édition du Festival Jazz à Nouméa, les 2 et 3 décembre au Centre Culturel Tjibaou	2 000 000 F	39 747 065 F	Etat : 1 000 000 F Nouvelle-Calédonie : 1 000 000 F Province Sud : 2 000 000 F Sacenc : 300 000 F Sponsoring : 5 500 000 F	0 F	Favorable	2 000 000 F
TEMOIGNAGE D'UN PASSE	1975	Gestion et animation de la Maison Célières-Foyer des calédoniens 2022	1 740 000 F	1 740 000 F	/	1 740 000 F	Favorable	1 740 000 F
ASSOCIATION REGIONALE CREATIONS-ARTS-NATURE-EDITIONS (ARCANE)	2010	Organisation de La Nuit des Illuminés sur le site historiques du baigne de Nouville 2022	150 000 F	1 429 000 F	Province Sud : 150 000 F	0 F	Favorable	150 000 F
ASSOCIATION LE CERCLE DES MUSEES DE LA VILLE DE NOUMEA	2005	Développement et organisation d'animations en partenariat avec les musées municipaux	100 000 F	3 735 000 F	Etat : 300 000 F Province Sud : 300 000 F	100 000 F	Favorable	100 000 F
TOTAUX			38 240 010 F	91 105 598 F		36 315 000 F		37 840 000 F

DEMANDES DE SUBVENTION A CARACTERE CULTUREL NON RETENUES

Budget annuel subvention de fonctionnement 2022 : 113 750 000 F /CFP

Budget déjà attribué pour 2022 : 19 590 000 F /CFP

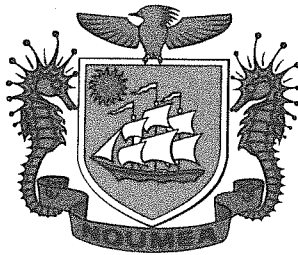
Budget Villes jumelles attribué pour 2022 : 0 F /CFP

Reliquat budget 2022 : 94 160 000 F /CFP

Proposition d'attribution : 37 840 000F /CFP

Disponible après proposition : 56 320 000 F /CFP

NOM ASSOCIATION	ANNEE DE CREATION	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLLICITE	COUT TOTAL DU PROJET OU DE L'ASSOCIATION	AUTRES ORGANISMES SOLLICITES	MONTANT PERCU EN 2021	COMMENTAIRES	MONTANT PROPOSE
SCI-FI CLUB	1987	Organisation du week-end Geek du 29 octobre au 1er novembre à la Maison des Artisans	300 000 F	4 380 000 F	Etat : 1 000 000 F Province Sud : 300 000 F Sponsors privés : 1 380 000 F	150 000 F	Défavorable. Report sur 2022 de la subvention accordée par délibération n° 2021-998 du 21 octobre 2021 suite à l'annulation de l'événement en raison des conditions sanitaires (courrier association en date du 27/05/2022)	0 F
TOTAUX			300 000 F	4 380 000 F		150 000 F		0 F



VILLE DE NOUMEA

D. 2022/761 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 4 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Christine BELLET
	M.	Patrick GUILLON	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Claude CHARLOT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Muriel GERMAIN
	M.	Warren NAXUE	M.	Patrick SAKOUMORI
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Janine BAJON	M.	Daniel HINSCHBERGER
DATE DE CONVOCATION	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Magali MANUOHALALO
29.07.2022	Mme	Cindy PRALONG	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	M.	Luc BRUN	M.	Joseph BOANEMOA
	M.	Christophe DELESSERT	Mme	Veylma FALAE
DATE D'AFFICHAGE	Mme	Stéphanie PAIMAN	M.	Emmanuel BERART
29.07.2022	M.	Alexandre MACHFUL	M.	Eric MELTESALE
	M.	Bruno CAPY	Mme	Christine LE SAINT
	M.	Marc LE LEIZOUR	Mme	Davina FAUA
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Bernard LAVANDIER
	M.	Christophe DELIERE	Mme	Jeanne POELLABAUER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de		Mme	Françoise SUVE	Mme	Valérie LAROQUE
conseillers en exercice	: 53	M.	Marc ZEISEL	Mme	Charlotte THAIWE
		M.	Michel FONGUE	Mme	Tuilogona O'CONNOR
Nombre de présents	: 40	Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Kimberley BARONI
Nombre de votants	: 50	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Makaokio FIHIPALAI
(10 procurations)		M.	Philippe BLAISE	Mme	Laurie HUMUNI
		Mme	Naïa WATEOU		

Monsieur Warren NAXUE a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022/ 761
attribuant des subventions à divers groupements et associations
à caractère culturel au titre de l'année 2022

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le - 4 AOUT 2022

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la convention de financement F20-CA signée le 29 décembre 2020,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2015/768 du 23 juin 2015 portant adoption de la nouvelle stratégie de la Ville en matière d'attribution de subventions à des groupements et associations à caractère culturel,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa 2022/128 du 23 février 2022 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2022,

VU les demandes de subvention en date des 17 décembre 2021, 23 janvier 2022, 4 et 25 février 2022 et 1^{er} avril 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/91 du 13 juillet 2022,

La commission de la solidarité, jeunesse, culture et sport entendue en séance du 20 juillet 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Sont attribuées pour l'année 2022 cinq subventions pour un montant total de cinq millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (5 990 000) francs CFP aux associations suivantes :

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS ET DU MECENAT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ADAMIC) (Reconduction du dispositif <i>Chèque Culture Nouvelle-Calédonie</i>)	2 000 000 F/CFP
EXPRESSIONS CULTURELLES (Organisation de la 2 ^{ème} édition du festival de Jazz)	2 000 000 F/CFP
ASSOCIATION TEMOIGNAGE D'UN PASSÉ (Programmation et animation de la Maison Célières & Organisation de <i>la Nuit des Illuminés</i> sur le site historique de Nouville)	1 740 000 F/CFP
ASSOCIATION REGIONALE CREATIONS-ARTS-NATURE-EDITIONS (ARCANE) (Organisation de l'exposition <i>Légendes des mers</i> au Musée maritime)	150 000 F/CFP
ASSOCIATION LE CERCLE DES MUSEES DE LA VILLE DE NOUMEA (Développement et organisation d'animations en partenariat avec les musées municipaux)	100 000 F/CFP

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget 2022, chapitre 65 "Charges de gestion courante".

ARTICLE 3 /

Le maire ou son représentant est habilité à signer avec l'association ADAMIC la convention de partenariat définissant les obligations de chacune des parties.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE - 4 AOUT 2022

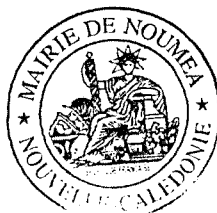
POUR EXTRAIT CONFORME

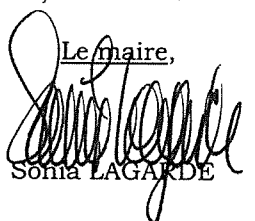
NOUMEA, LE - 8 AOUT 2022

Le secrétaire de séance,



Warren NAXUE



Le maire,

 Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F. (dont T.P.S.)	- 2
D.C.P.R.	- 1
SGL (EC)	- 1
MISE EN LIGNE	- 1

Mis en ligne le :

10 AOUT 2022

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

SUBVENTIONS A DIVERS GROUPEMENTS ET ASSOCIATIONS A CARACTURE CULTUREL POUR 2022

Date de transmission de l'acte : 09/08/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 09/08/2022

Numéro de l'acte : 2022-761 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220804-2022-761-DE

Date de décision : 04/08/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.2. Subventions attribuées aux associations